

**COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil de communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Béréziat, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Roche.

Date de la convocation : 23 septembre 2015

PRÉSENTS : ANTOINET Guy - BODINIER François - BREVET Christiane - COLAS Christiane - COLAS Hervé - FOURNIER Clotilde - FROMONT Jean-Pierre - GALLET Gérard - GRIGNOLA-BERNARD Virginie - GUILLEMOT Laurent - JACQUET Jean-Luc - LONGERON Robert - MAISONNEUVE Xavier - MARTI-GUEFFIER Elizabeth - MARTIN Walter - MOREL Catherine - PERRIN Gérard - PIN Marie-Joëlle - PUTHET Hervé - ROCHE Jean-Pierre - THEVENON Jean-Jacques - TOLFA Pascale - VIVIET Alain

EXCUSES : DUC Pascaline (pouvoir donné à PERRIN Gérard) - OLIVIER Jacques (pouvoir donné à ROCHE Jean-Pierre) - PACAUD-PEREIRA Marie (pouvoir donné à GUILLEMOT Laurent) - PARRATON Véronique (pouvoir donné à MAISONNEUVE Xavier) - PICARD Catherine (pouvoir donné à GALLET Gérard)

Secrétaire de séance : THEVENON Jean-Jacques

Nombre de conseillers : En exercice : 28 ; Présents : 23 ; Votants : 28

Jean-Jacques Thévenon, maire de Béréziat accueille les élus communautaires et présente les projets municipaux. Il explique que la commune a été accompagnée par Vincent Hyvernât, responsable du service urbanisme pour élaborer le projet d'aménagement et de développement durable de Béréziat. Ce diagnostic de territoire a permis de déterminer les priorités et les projets de la nouvelle équipe municipale, parmi lesquels le schéma d'aménagement du centre village, la réalisation de circulations douces, la rénovation de logements communaux. La Municipalité envisage de mettre ce travail à disposition des habitants. La commune réalise actuellement la numérotation des habitations.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 21 JUILLET 2015

Le conseil adopte le compte rendu à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 8 SEPTEMBRE 2015 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2014

Le Conseil donne acte au Président de cette communication.

SIGNATURE DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE EFFECTUÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2014 ET DU 22 JUILLET 2014

Le Conseil donne acte au Président de cette communication.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2014

Le Conseil donne acte au Président de cette communication.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Syndicat mixte de développement du bassin de Bourg-en-Bresse (rapporteur : Christiane Colas)

- *Rapport d'activités 2014*

Le Président donne ensuite la parole à Adeline Brunet, directrice de Cap 3B, le Syndicat mixte du bassin de vie de Bourg-en-Bresse, venue présenter avec Christiane Colas, le rapport d'activités du Syndicat et la démarche TEPOS.

En 2014, Cap 3B regroupait 7 intercommunalités représentant 132 000 habitants. Au niveau du personnel, l'année 2014 a été marquée par le départ de Patrick Bourrassaut, directeur. Il a été remplacé par Adeline Brunet, jusqu'alors responsable du pôle développement durable, développement rural et évaluation.

Cap 3B intervient dans des domaines de plus en plus variés, et réalise en plus la gestion de procédures contractuelles à l'échelle du bassin de Bourg-en-Bresse.

En 2014, ses principales réalisations se déclinent en cinq axes principaux.

- *Mettre en œuvre le Plan climat énergie territorial*

En 2014, Cap 3B a renouvelé « Cap climat, écoles en actions » avec deux classes de Drom et Certines. Cette opération permet de sensibiliser les élèves à l'éco-responsabilité. Le défi « Familles à énergie positive » a mobilisé les bailleurs sociaux. Cap 3B a soutenu une équipe de 6 personnes encadrée par Bourg habitat. En adoptant des écogestes, ses membres ont réduit leurs consommations d'énergie de 18%, les émissions de gaz à effet de serre de 22%, l'eau de 7%.

Cap 3B a poursuivi aussi les sessions de formations à destination des agents des intercommunalités sur le développement durable. 48 agents ont participé.

88 places de parking de covoiturage ont été réalisées dans 19 communes, dont Jayat, Confrançon, Attignat, Marsonnas et Montrevel.

Le premier programme d'actions du PCET a été évalué : même sans PCET, les communes ont contribué à 58% aux évitements d'émissions de carbone et les intercommunalités à 41%. En accompagnant la démarche, Cap 3B a permis que 23% des actions des communes ou des intercommunalités se réalisent.

- *Développer une économie durable et créative*

La réalisation du parc d'activités économiques Bourg sud est entrée en phase opérationnelle lorsque, par délibération du 4 décembre 2013, Cap 3B a confié la concession d'aménagement de la ZAC à la Société publique locale (SPL) Cap 3B aménagement. Selon le programme prévisionnel, 39 nouveaux hectares de parcelles viabilisées seront mis à disposition d'entreprises à vocation industrielle, logistique, de petite production et de services. En 2014, la SPL a désigné les prestataires en charge de définition technique du projet (géomètre, maître d'œuvre des voiries et réseaux divers, architecte en chef pour le conseil etc.) et a engagé et poursuivi les procédures réglementaires nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement. Cap 3B aménagement a également initié les accords amiables avec les propriétaires des terrains de la ZAC. 85% des terrains impactés ont fait l'objet d'un accord amiable.

La pépinière d'entreprises a démarré son activité en juin 2014 à Bourg-en-Bresse. Deux antennes complémentaires sont prévues à Alimentec et sur le territoire de la Communauté de communes de Montrevel.

Cap 3B mène aussi des actions ressources humaines à destination des dirigeants d'entreprises. Le Forum de l'emploi organisé à Ainterexpo a réuni 41 entreprises pour 110 offres proposées et 73 postes pourvus.

- *Proposer une offre touristique complète*

La marque Bourg+ doit permettre de construire la stratégie territoriale nécessaire au développement du tourisme d'affaires. Une étude de positionnement de la marque est en cours pour favoriser son appropriation.

Cap 3B a accompagné la Communauté de communes de Montrevel dans la mise en place de la taxe de séjour.

- *Soutenir une agriculture innovante et une filière bois structurée*

Cap 3B a développé le site www.etiktable.fr. 50 producteurs fermiers sont référencés ainsi que 10 artisans de bouche.

Le bassin de Bourg-en-Bresse s'est porté candidat pour un Projet agro-environnemental et climatique (PAEC). Cap 3B accompagne les exploitants agricoles vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement dans le cadre du second pilier de la politique agricole commune.

- *Dynamiser la vie locale et les solidarités*

Cap 3B a renouvelé « Les petites scènes vertes », une programmation culturelle professionnelle à destination des écoles maternelles et primaires du bassin. 48 séances ont été proposées en 2014, dont 7 pour les familles. La programmation a attiré 6 383 spectateurs.

Cap 3B gère quatre procédures contractuelles :

- Le Contrat de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA) : l'état d'avancement sur la période 2010-2014 fait ressortir un taux d'engagement des crédits de 74% pour 60% de subventions d'investissement. Le programme d'actions défini porte sur 35 millions d'euros.
- Le Contrat territorial emploi formation (CTEF) découle de la volonté de la Région de territorialiser ses politiques d'emploi et de formation. L'année 2014 a été notamment consacrée à l'actualisation du diagnostic partagé, au suivi des dispositifs locaux (1 263 211 euros de fonds régionaux), à l'organisation d'actions phares comme les rendez-vous de l'emploi (une date à Montrevel le 9 décembre).
- Le programme LEADER : en 2014, 32 projets ont été présentés à la programmation. Le montant FEADER consommé (programmé ou payé) s'élève à 492 000 euros, soit des données en nette amélioration par rapport aux années précédentes. Cap 3B s'est porté candidat pour la programmation 2014-2020 avec comme axe principal la valorisation des ressources locales.
- Le Contrat territorial tourisme et loisirs adaptés finance la dimension « accessibilité » de l'offre touristique.

(Approuvé, unanimité).

- *Appel à projet régional « Territoire à énergie positive »*

Adeline Brunet présente les démarches TEPOS (territoire à énergie positive) et TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte).

Cap 3B s'est porté candidat à deux appels à projets :

- Au niveau national, à « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) : aide de 2 millions d'euros. Cap 3B a été retenu « territoire en devenir » en janvier 2015.
- Au niveau régional, à « Territoire à énergie positive » (TEPOS) : aide de 100 000 euros sur 3 ans. Dossier à déposer avant le 30 octobre, d'où les délibérations à prendre par toutes les intercommunalités membres. Pour bénéficier des crédits de TEPCV, il faut avoir été retenu comme TEPOS.

Ces démarches ont pour objectifs de réduire les consommations d'énergie et d'augmenter la part consacrée aux énergies renouvelables. Pour sélectionner les projets retenus, trois axes prioritaires ont été définis : le bâti et l'urbanisme sobre et efficace, les mobilités alternatives, le développement d'énergies renouvelables. Pour bénéficier des aides financières de TEPCV (première enveloppe de 500 000 euros dont 400 000 pour les intercommunalités), les réalisations doivent être terminées et payées au plus tard le 31 décembre 2017. Elles doivent contribuer à une baisse des consommations d'énergie importante (à diviser par deux), à une hausse de la production d'énergie renouvelable, être innovantes pour le territoire et faire l'objet d'une démarche partenariale.

Le conseil communautaire accepte de confier le pilotage de la démarche TEPOS à Cap 3B et s'engage à définir des actions y contribuant. Christiane Colas sera chargée d'en suivre la réalisation.

(Approuvé, unanimité).

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

I. Tableau des emplois (rapporteur : Christiane Colas)

- *Réorganisation des services techniques de la commune de Montrevel en Bresse*

Suite au départ à la retraite de deux agents, la commune de Montrevel souhaite réorganiser ses services techniques. Dans ce cadre, il est proposé :

- De créer un emploi de responsable des services techniques à temps complet ouvert au cadre d'emploi des agents de maîtrise ou techniciens. Le poste d'ouvrier polyvalent actuellement vacant sera supprimé ultérieurement après avis du comité technique
- De majorer l'emploi d'agent d'entretien polyvalent de 22,50/35^e à 29/35^e, comprenant en plus des activités d'entretien des bâtiments, la gestion de la salle des fêtes et des missions complémentaires en fonction des besoins du service

(Approuvé, unanimité).

- *Ecole de musique*

Suite à l'augmentation du nombre d'élèves dans la classe de flûte traversière, il est proposé de majorer un emploi d'enseignant artistique de 6h45 à 7h par semaine.

Jean-Pierre Fromont demande quelle est la fréquentation des autres classes d'instruments. Virginie Grignola-Bernard répond que la situation est différente suivant les instruments. Le piano a un succès croissant contrairement au trombone et les instruments des harmonies. Un parcours de découverte des quatre harmonies a été mis en place pour inciter les élèves à entrer dans les rangs.

(Approuvé, unanimité).

II. Convention à intervenir avec le Centre de gestion de l'Ain : mission d'inspection santé et sécurité au travail *(rapporteur : Christiane Colas)*

L'autorité territoriale - M. le Président de la Communauté de communes - est le responsable de principe en matière de santé et de sécurité au travail. Le décret du 10 juin 1985 (article 5) impose à l'autorité territoriale de désigner un ou plusieurs agents chargés d'assurer une fonction d'inspection (ACFI) dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Les missions de l'agent chargé de la fonction d'inspection sont les suivantes :

- contrôler les conditions d'application des règles définies en matière de santé et sécurité au travail dans la fonction publique territoriale ;
- proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels ;
- en cas d'urgence, proposer les mesures immédiates qu'il juge nécessaires ;
- donner un avis sur les règlements et consignes (ou tout autre document) que l'autorité territoriale envisage d'adopter en matière de santé et sécurité ;
- assister, avec voix consultative, aux réunions du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT) ;
- intervenir, en cas de désaccord persistant entre l'autorité territoriale et le CHSCT dans la résolution d'un danger grave et imminent.

Les missions de l'agent chargé de la fonction d'inspection donneront lieu à l'établissement d'un rapport transmis à l'autorité territoriale.

L'agent chargé de la fonction d'inspection exerce sa mission en toute neutralité et indépendance. Il est soumis à l'obligation de réserve et de discrétion professionnelle.

Le Conseil de communauté est sollicité pour autoriser M. le Président à confier au centre de Gestion de l'Ain la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité et à signer la convention.

(Approuvé, unanimité).

III. Décision modificative n°4 *(rapporteur : Gérard Perrin)*

- *Budget principal*

En section d'investissement, il est nécessaire d'inscrire 4 400 euros pour l'acquisition de deux ordinateurs et de mobilier pour le Service Autorisation du droit des sols et 8 000 euros pour des travaux au centre culturel Louis Jannel. En recettes, la subvention ADEME relative aux travaux d'extension de la déchetterie est revue à la hausse. Le montant de la prévision d'emprunt est réduit de 26 223 euros.

- *Budget annexe Equipements d'accueil*

En section de fonctionnement, la provision inscrite au budget primitif concernant l'annulation des loyers dus par la société Team Pneus est reprise, 12 568 euros sont inscrits en non-valeur.

- *Budget annexe SPANC*

En section de fonctionnement, dans le cadre de la première campagne de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs subventionnés par l'Agence de l'eau et le Conseil Départemental, il convient d'inscrire une recette de 85 500 euros correspondant aux versements de subventions attendus d'ici la fin de l'année 2015 et un crédit de 85 500 pour le reversement de ces aides aux particuliers effectuant les travaux.

(Adopté, unanimité).

IV. Fiscalité directe locale (rapporteur : Gérard Perrin)

Les décisions de modification des dispositions en matière d'imposition fiscale (exonérations, abattements) doivent être prises avant le 1^{er} octobre pour être applicables au 1^{er} janvier 2016.

Les abattements de taxe d'habitation sont calculés à partir de la valeur locative moyenne intercommunale sur la base de la délibération du Conseil Communautaire du 27 juin 1989. Ils sont les suivants :

- Abattement pour charges de famille
 - * pour chacune des 2 premières personnes à charge : 15%
 - * à partir de la 3^{ème} personne à charge : 20%
- Abattement général à la base : 10%.

Il est proposé de conserver ce régime d'abattement.

(Adopté, unanimité).

V. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (rapporteur : Gérard Perrin)

Lors du vote du budget primitif 2015, le conseil communautaire a voté un taux à 7% pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il peut décider par délibération d'exonérer totalement de la taxe, les locaux à usage industriel ou commercial. La délibération doit établir la liste nominative des établissements concernés et préciser leur adresse et être prise avant le 15 octobre d'une année pour être applicable à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante. Elle n'est applicable que pendant un an et doit donc être renouvelée chaque année.

L'établissement d'une liste nominative risque de créer des différences de traitement entre les entreprises d'une commune à l'autre. Pour éviter cet écueil, le Président propose de s'en tenir au libellé de l'article 1521 du code général des impôts qui précise que « la taxe porte sur toutes les propriétés soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties ». Selon cette définition, la taxe n'est pas donc pas liée au service rendu.

Le conseil communautaire décide de ne pas exonérer les locaux à usage industriel et commercial et d'examiner le cas échéant la demande des entreprises qui apporteront la preuve qu'elles font appel à un service spécialisé pour enlever leurs déchets.

(Adopté, unanimité).

VI. Agendas d'accessibilité programmée (rapporteur : Gérard Perrin)

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit la mise en accessibilité de la voirie et de tous les établissements et installations recevant du public (ERP) pour le 1^{er} janvier 2015. Pour favoriser l'application de la loi, la politique d'accessibilité se dote d'un nouvel outil : l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

L'Ad'AP est un engagement de procéder aux actions ou travaux de mise en accessibilité d'un ERP, dans le respect de la réglementation, dans un délai limité, avec une programmation des travaux et des financements. L'Ad'AP pour les bâtiments dont la Communauté de communes est propriétaire fait apparaître une liste de 15 ERP. Les travaux à prévoir sont estimés à 166 130 euros sur trois ans.

(Adopté, unanimité).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Adoption de la convention définitive de financement des mesures foncières par le Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) relatif au stockage de gaz de l'entreprise Storengy à Etrez (rapporteur : Virginie Grignola-Bernard)

Les discussions portant sur le financement des mesures foncières découlant de la mise en œuvre du PPRT, approuvé par arrêté du 28 juillet 2015, ont permis d'aboutir à un compromis entre les différents contributeurs conduisant à la rédaction d'une convention. Réuni en séance le 21 juillet dernier, le conseil communautaire avait donné un accord de principe sur la règle de répartition dans l'attente de la convention définitive.

Ce document est désormais validé et fait apparaître les coûts suivants :

Financement des mesures foncières (expropriation + délaissement + démolition + assistance maîtrise d'ouvrage)		
Contributeurs	Taux de participation au financement du PPRT (hors AMO)	Contribution prévisionnelle en euros
Etat	33,33%	701 435
Storengy	33,33%	711 710
CC Montrevel-en-Bresse	15,25%	325 638
Commune d'Étrez	6,33%	135 166
Conseil Départemental	7,7608%	165 719
Conseil Régional	3,9992%	85 397
Coût total		2 125 065

La Communauté de communes de Montrevel est appelée à financer 325 638 euros. Une décision modificative interviendra d'ici la fin de l'année afin de permettre un premier paiement sur le budget 2015. Le Président précise qu'une discussion sera engagée en bureau afin de déterminer le mode de financement retenu, sur le budget communautaire ou sur la dotation de solidarité.

Laurent Guillemot considère qu'il est anormal que l'industriel participe aussi peu au financement. A ce titre, il choisit de s'abstenir. Le Président ajoute qu'en effet les deux tiers de la somme sont payés par le contribuable.

(Approuvé à la majorité, 27 voix pour, 1 abstention : L. Guillemot).

TOURISME

Renouvellement de la convention avec l'Office de tourisme (rapporteur : Alain Viviet)

La convention triennale signée en 2012 est à renouveler. Il est proposé de la reconduire pour trois ans. La Communauté de communes de Montrevel est compétente en matière de tourisme en ce qui concerne les missions d'accueil, d'information, de communication, d'animation et de coordination des acteurs. Ces missions sont confiées à l'Office de tourisme de Montrevel, sous statut associatif. La nouvelle convention tient compte des évolutions liées à la mise en place de la stratégie touristique et de loisirs, et plus récemment des actions engagées dans le cadre de la labellisation « destination touristique » du territoire par le conseil départemental en 2014. Elle permet aussi de conforter l'Office dans son rôle d'information et d'accueil à la base de loisirs.

(Adopté, unanimité).

Le Président précise qu'il a été reçu par la commission d'évaluation des destinations touristiques au conseil départemental. L'ensemble des membres conviennent que le site de la base de plein air a besoin d'un plan de requalification, notamment au vu des importantes retombées économiques générées (11 millions d'euros).

SOLIDARITÉS FAMILLE VIE ÉDUCATIVE SPORT CULTURE

I. Festival « Théâtre sur un plateau » : bilan et perspectives (rapporteur : Virginie Grignola-Bernard)

L'équipe en charge de l'organisation du festival est venue présenter le bilan devant les membres de la commission culturelle. Le bilan est globalement satisfaisant. Les organisateurs ont réussi à ancrer la manifestation sur le territoire comme ils l'avaient annoncé. Ils ont travaillé avec les acteurs locaux qu'ils soient hébergeurs (80 nuitées), les bénévoles ou les commerçants (800 repas confectionnés avec des produits achetés en local). 3 200 personnes ont assisté aux spectacles, soit une fréquentation en deçà de celle attendue. Les organisateurs expliquent ces chiffres par une prise de risque trop importante pour certains artistes et une programmation trop tôt dans la semaine pour les têtes d'affiches notamment Christophe Alévêque et Marie-Christine Barrault, alors que le public a été de plus en plus nombreux au fil des jours.

Le bilan financier fait apparaître un déficit de 5 000 euros sur un budget global de 83 000 euros. Il est proposé que la Communauté de communes prenne en charge la moitié du déficit et renouvelle son aide pour l'édition 2016 à hauteur de 10 000 euros. Les organisateurs devront réfléchir à des complémentarités avec le spectacle son et lumière des Amis du Sougey et de la Bresse.

Alain Viviet ajoute que grâce au festival, France 3 est venu deux fois à la base de loisirs. Ces retombées sont difficiles à valoriser financièrement mais inestimables pour la notoriété du site.

Clotilde Fournier reconnaît que la programmation était de qualité mais demande si c'est à la collectivité de prendre en charge le déficit généré par l'association. La Communauté de communes sera-t-elle appelée à financer tous les ans ? La collectivité ne le fait pas pour les associations du territoire. Elle s'interroge aussi sur la part importante de subventions publiques attribuées à l'événement. Que se passera-t-il si celles-ci ne sont pas reconduites ?

Virginie Grignola-Bernard précise que les associations sont largement aidées par la Communauté de communes, à hauteur de 100 000 euros par an. Elle rappelle qu'il ne s'agit pas de crédits supplémentaires mais des crédits attribués jusqu'alors aux Temps chauds. Il lui paraît plus intéressant de les fléchir vers le festival Théâtre sur un plateau, un événement qui fait travailler les acteurs du territoire et propose une programmation de qualité sur une semaine, alors que les Temps chauds ne se déroulaient que sur une seule soirée et attiraient un public essentiellement extérieur. Elle convient aussi que la question de l'équilibre économique doit être posée. Les organisateurs devront si besoin adapter la durée du festival par exemple.

Walter Martin demande quelle est la stratégie de la commission culture pour déterminer quels festivals sont subventionnés. Il cite l'exemple du festival good rockin'tonight qui a lieu à Attignat. L'événement génère aussi des nuitées sur le territoire. Le Président précise que cette manifestation est aussi largement aidée par la Communauté de communes que ce soit par des mises à disposition de matériels, de salles ou des tarifs négociés pour l'hébergement au camping.

Les élus se prononcent sur la prise en charge de la moitié du déficit de l'édition 2015 du festival Théâtre sur un plateau (2 500 euros).

(Adopté à la majorité, une voix contre : C. Fournier, une abstention : R. Longeron).

Le conseil communautaire approuve le renouvellement de la subvention de 10 000 euros au festival Théâtre sur un plateau. Il souhaite néanmoins que l'édition 2016 soit à l'équilibre financier et réfléchie en complémentarité avec les Amis du Sougey et de la Bresse qui organisent en juillet leur spectacle son et lumière.

(Adopté, unanimité).

II. Complémentaire santé collective : approbation de la convention à intervenir avec l'association Actiom

La Communauté de communes a souhaité la mise en place d'une complémentaire santé collective accessible à tous les habitants du territoire. Plusieurs collectivités locales ont lancé de telles initiatives et choisi de conventionner avec l'association Actiom. Cette structure permet aux habitants d'accéder à des tarifs préférentiels négociés avec trois mutuelles partenaires : Miel mutuelle, Pavillon prévoyance et Smatis. La collectivité adhère à l'association et n'effectue pas elle-même les négociations avec les complémentaires, ce qui constitue une protection sur le plan juridique.

Le conseil communautaire approuve la convention à intervenir avec Actiom et autorise le Président à la signer. Une réunion publique de présentation de l'offre de mutuelle est prévue mardi 27 octobre à 18h à la salle des fêtes à Montrevel.

(Adopté, unanimité).

ACCUEIL ET VIE DES ENTREPRISES

Convention à intervenir avec le Syndicat intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain (SleA) : desserte en fibre optique du parc d'activités d'Attignat-Bourg nord (rapporteur : Walter Martin)

Dans le cadre du programme de déploiement de son réseau de fibre optique, le SleA a mené les études permettant de déterminer la nature et le coût des travaux nécessaires à la desserte du parc d'activités d'Attignat-Bourg nord. Au regard des coûts conséquents nécessaires à la réalisation de l'opération, le SleA sollicite le concours financier de la Communauté de communes, afin que la desserte puisse s'effectuer le plus rapidement possible.

La participation financière de la Communauté de communes est fixée comme suit :

- 50% du coût hors taxes des liaisons de la fibre optique jusqu'au périmètre de la zone d'activités (déploiement de l'artère et du tronc commun), soit 34 166,50 euros
 - L'intégralité du coût hors taxes des travaux réalisés à l'intérieur de la zone soit 60 000 euros HT
- Total à la charge de la Communauté de communes : 94 166,50 euros.

Laurent Guillemot se réjouit que la fibre optique arrive dans le parc d'activités d'Attignat. Il exprime sa surprise de voir que la Communauté de communes est sollicitée pour financer alors que le SleA bénéficie d'aides de l'Europe, la Région, le Département. Guy Antoinet est du même avis. Il se demande si les communes qui seront desservies en dernier seront également appelées à payer. Pour Gérard Perrin, une demande d'avance de trésorerie

aurait pu se comprendre mais pas une prise en charge totale. Il pointe les incohérences du programme de déploiement de la fibre qui a permis de raccorder rapidement Giron et sa poignée d'entreprises et pas Attignat qui en a des dizaines. Walter Martin rappelle que la Communauté de communes perçoit 40% de la taxe d'aménagement. Le produit peut être affecté au financement de la desserte en fibre optique. Robert Longeron ajoute que les parcs d'activités sont des sources d'emploi et de retombées économiques. Le raccordement à la fibre optique ne sera à payer qu'une fois et permettra sans doute de faire rester les entreprises.

Le conseil communautaire approuve le financement de la desserte du parc d'activités d'Attignat-Bourg nord.
(Adopté à la majorité, deux abstentions : G. Perrin et L. Guillemot).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Etude de prospective territoriale

Le Préfet doit présenter son projet de nouvelle carte intercommunale devant la Commission départementale de coopération intercommunale le 12 octobre prochain. Il semble étudier deux scénarios : l'un avec deux intercommunalités sur les bassins de vie de Montrevel et Bourg-en-Bresse, l'autre avec une seule Intercommunalité sur le périmètre de Cap 3B.

Cette nouvelle carte intercommunale pose inévitablement la question du projet, de la gouvernance et des compétences du nouvel ensemble. La loi laisse la possibilité d'exercer des compétences de façon différenciée. Au niveau de la gouvernance, un système déconcentré est souhaitable.

Pour Clotilde Fournier, une intercommunalité construite autour de Bourg-en-Bresse s'impose naturellement puisque les élus travaillent déjà ensemble au sein de Cap 3B et investissent à Bourg sud. Virginie Grignola-Bernard se demande si toutes les parties prenantes partagent la même vision de l'intercommunalité. Pour elle, il est essentiel de commencer dès maintenant le travail de réflexion sur le projet de territoire et les compétences.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Agenda

- Mercredi 7 octobre au centre de loisirs : fête de la science sur le thème de la lumière. Ateliers de découverte scientifique de 14h à 18h. A 19h, présentation des personnages du nouveau spectacle des Quidams.
- Mardi 27 octobre à 20h30 à la salle des fêtes à Montrevel : réunion publique de présentation de l'offre de mutuelle.
- Lundi 9 novembre à 20h30 à la salle des fêtes à Montrevel : « Mangerons-nous tous et bien en 2050 ? » conférence animée par Bruno Parmentier
- Conseil communautaire : mardi 24 novembre à 20h30 à Confrançon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h45.

Le secrétaire de séance,
Jean-Jacques Thévenon

Le Président,
Jean-Pierre Roche

